

CONSEIL MUNICIPAL du 15 DÉCEMBRE 2022 à 20 h 30

PROCES-VERBAL

- ✓ **Présents** : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme,
✓ **Excusés** : Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO (pouvoir à Thierry PALLEGOIX), M. SOLEILHAC Stéphane, M. RAVISSE Philippe.
✓ **Date des convocations** : 09/12/2022

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbaux « séances du 15/11 et du 24/11/2022 »,
3. Courrier M. Thénos,
4. Subvention « sentier de nature »,
5. Courtes infos,
6. Informations et questions diverses.

1. Secrétaire de séance : Mme Sophie CANNARD

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 15/11 ET DU 24/11/2022»

- Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2022 et le compte-rendu de la séance extraordinaire du 24 novembre 2022.

3. COURRIER M. THENOZ

Les quatre héritiers de la famille Félix THENOZ (Lucette, Louis, Robert, Dominique) sont propriétaires d'un terrain de 1 151 m², situé « aux Ayes », cadastré C287, situé dans la zone naturelle (donc non constructible, actuellement en nature de jardin. Compte-tenu de leurs situations respectives et n'ayant plus d'attaches sur Courtes, M. Robert Thénos a fait savoir qu'ils seraient disposés à céder ce terrain à la commune au prix de 1.50 €/m² (+ frais de notaire).

- Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), décide de ne pas donner suite à cette proposition car ce terrain n'a pas d'intérêt pour la commune.

4. SUBVENTION « SENTIERS DE NATURE »

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait été décidé l'aménagement du chemin qui relie la route de la Blanchère jusqu'au chemin du Curtil Gallet (Adapeï). L'organisme national CEREMA a lancé un appel à projet « sentiers de nature » qui subventionne les dépenses à hauteur maximum de 80 %. Les travaux prévus pourraient correspondre aux critères d'attribution.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), décide de déposer un dossier de subvention « sentiers de nature » pour la totalité de travaux.

5. COURTES INFOS

Les élus prennent connaissance du bulletin « Courtes info ». Quelques modifications seront apportées et il sera distribué dans chaque foyer avant Noël.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

* **Rappel** : la cérémonie des voeux aura lieu dimanche 8 janvier 2023 à 10 h 30.

* **INSEE** : la population de Courtes au 01/01/2020 s'élève à 302 habitants.

* DM n° 3 : une décision modificative est nécessaire pour couvrir les dépenses « charges de personnel » du 4^{ème} trimestre 2022.

► Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), approuve la DM n° 3 comme suit :

Cpte 6287 : remboursement frais	- 500,00 €
Cpte 6411 : personnel titulaire	+ 500,00 €

* La commune de St Trivier de Courtes vient de délibérer sur les demandes de subventions des associations et collège à caractère intercommunal, tout en tenant compte des remarques des différentes communes. La répartition finale (voir ci-dessous) a été transmise à chaque élu par mail le 13/12/2022.

ORGANISME	Rappel : Accordé à la CLECT	Demande 2023	Proposé par la commune de Saint-Trivier-de- Courtes	Proposé par la commune de COURTES	Attribution finale St Trivier de Courtes le 02/12/2022
ADMR	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
ACCL Assoc Cantonale Culture et Loisirs	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Football Club Bresse Nord	2 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Collège Louis Vuitton	15 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Assoc des Parents d'Elèves du Collège	1 800,00 €	1 000,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	1 300,00 €
Association sportive du Collège	800,00 €	1 611,00 €	800,00 €	1 600,00 €	1 700,00 €
Foyer Socio-Educatif	920,00 €	-	920,00 €	920,00 €	520,00 €
Usep Bresse Verte	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	44 120,00 €	47 211,00 €	44 120,00 €	44 120,00 €	44 120,00 €

* Le poste du secrétariat de mairie devra être adapté pour une meilleure position au travail (suite visite médicale de l'agent et visite du CDG sur site).

* M. Jérôme CLERC, qui a assisté à l'AG du SIEA le 2 décembre, fait le compte-rendu à l'assemblée.

* M. Jérôme CLERC fait le compte-rendu de la réunion du SCOT en date du 5 décembre. La commune de Courtes n'est pas en conformité avec le document du SCOT et elle devra se mettre en conformité, soit par la révision de la carte communale, soit par l'élaboration d'un PLU. Il sera nécessaire d'effectuer cette démarche avant la révision n° 2 du SCOT, soit 2025, et faire des demandes de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
S. CANNARD

Le Maire,
T. PALLEGOIX



MAIRIE
21 Route de la Mairie
01560 COURTES

Liste des délibérations

Conseil municipal du 15 DÉCEMBRE 2022

D2022DEC001	Décision modificative n° 3	Approuvée

La secrétaire de séance,
S. CANNARD



Le Maire,
T. PALLEGOIX

